

COMMUNE DE RENAISON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 17-52 en date du 28 mars 2017, Monsieur le Maire de Renaison ouvre une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune, du mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017 inclus, soit 32 jours consécutifs.

Monsieur Romain LAURAND a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Renaison, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur Romain LAURAND, commissaire enquêteur, à la Mairie de Renaison – 152 rue de Gruyères – 42370 RENAISON.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie de Renaison dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.renaison.fr (onglet : mairie - enquête publique).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à service.urbanisme@renaison.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Renaison pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 18 avril 2017 : 09h00 – 12h00
- Vendredi 19 mai 2017 : 14h00 – 17h00

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Renaison et à la Sous-Préfecture de Roanne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.renaison.fr (onglet : mairie - enquête publique).

Au vu du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de cette modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Concernant l'évaluation environnementale, le projet de modification du PLU ne relève pas de la procédure d'analyse au cas par cas.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Jacques THIROUIN, Maire de Renaison.